



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



République du Tchad
Ministère de la Production, de l'Irrigation et
Equipements Agricoles

Mis en œuvre par

giz | International
Services

PROGRAMME

OPÉRATIONNALISATION DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE AU TCHAD

PROFISEM

PHASE II

Proposition de crédit no. 7F-08691.01.02
Contrat no. 81054805



RAPPORT D'AVANCEMENT

Pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019

(3^{ème} semestre de la phase II)

Table des matières

1	Liste des abréviations	3
2	Fiche de projet	4
3	Résumé exécutif	5
4	Introduction	6
5	Résumé des résultats par effet du projet/programme	7
5.1	Effet 1	7
5.1.1	Extrants liés à l'effet 1	8
5.1.2	L'atteinte de l'effet 1	8
5.1.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	8
5.2	Effet 2	9
5.2.1	Extrants liés à l'effet 2	10
5.2.2	L'atteinte de l'effet 2	11
5.2.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	12
5.3	Effet 3	12
5.3.1	Extrants liés à l'effet 3	13
5.3.2	L'atteinte de l'effet 3	14
5.3.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	15
5.4	Effet 4	16
5.4.1	Extrants liés à l'effet 4	16
5.4.2	L'atteinte de l'effet 4	17
5.4.3	Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)	17
6	Thèmes transversaux	18
6.1	Genre	18
6.2	Gouvernance locale	18
6.3	Coordination avec d'autres acteurs de développement	18
7	Gestion administrative et audits	19
7.1	Gestion des ressources humaines	19
7.2	Manuel de procédures	19
7.3	Audits	19
8	Leçons apprises et défis	20
8.1	Leçons apprises	20
8.2	Défis	20
8.3	Pérennisation et transferts de compétences	21
9	Équipement et matériel de travail	22
10	Annexes	23

1 Liste des abréviations

Abréviations	Explication
AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
CEP	Champs Ecoles Paysans
CHF	Franc Suisse
CNSP	Conseil National des Semences et Plants
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DSP	Direction des Semences et Plants
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZ InS	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - International Services
HAFL	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
KPMG	Société d'audit privée externe
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ProDoc	Document de projet
PROFISEM	Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad
PROPAD	Projet de renforcement de la productivité agricole et résilience au climat
RePer	Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

2 Fiche de projet

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH International Services (GIZ InS) Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (PROFI-SEM) Phase II Quartier Rogue résidentiel N'Djamena – Tchad M: +235 63 18 22 71 Web : http://www.giz.de			
Objectif général	Une filière semencière efficiente et bien organisée (système formel et informel), bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs (trices) et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet		
Effets (outcomes, objectifs spécifiques)	<p>Effet 1: <i>Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad</i></p> <p>Effet 2: <i>L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</i></p> <p>Effet 3 : <i>Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes) sont organisés et rendent disponibles et accessibles des semences de qualité</i></p> <p>Effet 4: <i>Les agriculteurs (trices) ont un meilleur accès aux semences améliorées de qualité et les utilisent de façon efficace.</i></p>		
Durée de la phase du projet 01.05.2018 – 30.04.2022		Période du rapport semestriel 01.05.2019 au 30.10.2019	
Budget total :	6.000.000,00 CHF	Budget prévu pour la période	946.827,5 CHF
Budget dépensé/cumulé jusqu'au 30.10.2019	1.773.906 CHF	Budget dépensé dans la période	503.024,31 CHF
		Montant des dépenses et engagements pour la période	687.722,98 CHF
Partenaires d'exécution : ITRAD, DSP, ANADER, Organisations non gouvernementales (ONG) et opérateurs privés de multiplication des semences			
Autres partenaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles 	Autres partenaires internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires à Berne
Coordinateur du programme	Eric PIERARD E: eric.pierard@giz.de	Nombre du personnel	Expatrié 2 National 8
Consultants internationaux (nombre de jours)	34		

3 Résumé exécutif

Le 1^{er} semestre de la 2^{ème} année du programme « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad », phase II (PROFISEM) s'est déroulé du 1^{er} mai au 31 octobre 2019. L'essentiel des activités, réalisées en l'espace de ces 6 mois de mise en œuvre, s'est concentré sur la préparation et le suivi de la campagne agricole 2019-2020.

Ainsi, un accent a notamment été mis sur l'accompagnement des fédérations provinciales de producteurs de semences (FRPS) dans la promotion et la vente de semences certifiées produites durant la campagne précédente (2018-2019) afin que les agriculteurs disposent, au moment opportun, de semences de qualité pour leur production agricole.

D'une part, ce semestre a été marqué par la mise en œuvre effective, au sein de chaque province d'intervention, de l'approche par bassins primaires de production formelle de semences certifiées avec la participation des FRPS et d'autre part, celle des bassins secondaires de production informelle de semences autoproduites.

Par ailleurs, le projet a contractualisé avec l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) pour la production de semences de base, la multiplication de souches et la maintenance, ainsi qu'avec la Direction des Semences et Plants (DSP) dans le processus de certification des semences.

Retenons quelques éléments pour la campagne agricole 2019-2020 :

- Le PROFISEM a appuyé la tenue de **6 foires** semencières provinciales, l'organisation d'animations marchés et la réalisation d'émissions radiodiffusées pour la promotion et la vente de semences certifiées. Ceci a permis aux fédérations **d'écouler 90,3 t de semences représentant près de 65% de leur production de semences**. Les semences ainsi vendues aux agriculteurs pour la production agricole de consommation et utilisées dans les productions formelles et informelles vont profiter à **32 537 agriculteurs** pour la campagne agricole 2019-2020.
- Un contrat est établi avec l'ITRAD pour la production de **13,8 t** de semences de base.
- A ce jour, le projet accompagne sur le terrain **304 organisations** de producteurs de semences (soit près de 4200 personnes) pour la mise en place de **26 bassins** de production de semences commerciales certifiées identifiés avec les FRPS.
- Il convient de noter que la surface totale destinée à la production de semence commerciale représente 877,5 ha¹, dont **730,5 ha** ont été acceptés comme conforme après la deuxième inspection de la DSP. Ceci représente un taux d'acceptation des surfaces emblavées de **83 %**.
- Dans le cadre de la sensibilisation auprès des autoproducteurs (production informelle) et avec la participation des FRPS, une diffusion de semences commerciales certifiées a été réalisée auprès **24 739 bénéficiaires** dans 32 « bassins secondaires » à l'échelle cantonale, représentés par 141 villages, répartis dans les 5 provinces d'intervention. Sur base d'une convention, chaque village s'est engagé à ristourner la quantité reçue lors des prochaines récoltes.
- Par ailleurs, **2 328 ménages vulnérables** (refugiés et retournés) ont reçu des semences commerciales. Ces bénéficiaires sont concentrés autour de 4 camps de réfugiés et suivi par la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) sous la supervision du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et autour de Goré par World Vision et dans la zone de Maro, où un appui en autoproduction a été réalisé par le PROFISEM sur les sites de retournés du Moyen Chari.

Mentionnons que sur demande de la DDC, le cadre logique de PROFISEM a été sujet à une révision.

De même, la GIZ InS, la DDC avec l'AFD et l'UE ont poursuivi, le travail sur la reformulation du document de projet actuel, en vue d'un possible cofinancement qui permettrait de renforcer l'approche de la filière semencière et de prendre en compte les aspects nutritionnels (variétés bio fortifiantes,...) ainsi que ceux liés aux éleveurs (variétés à double usages,...) pour une durée de près de 4 ans.

Une nouvelle Ministre s'est vue nommée au Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles.

¹ Dont 805ha pour les quatre principales cultures (maïs, arachide, mil et sorgho).

4 Introduction

PROFISEM est un programme financé par la Confédération Suisse, par l'intermédiaire de la DDC au Tchad. Il est mis en œuvre par GIZ InS et placé sous la tutelle du Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA).

Cette 2^{ème} phase de 4 ans (2018 – 2022) s'inscrit dans un programme qui a connu une 1^{ère} phase de 2014 à 2018. Elle a pour finalité de contribuer à la mise en place d'une filière semencière efficiente et bien organisée (système formel et informel), qui bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs (trices) et qui permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention.

Si durant la 1^{ère} phase, les activités se déroulaient sur 4 provinces, l'intervention actuelle couvre une superficie de plus de 225 000 km² et touche 5 provinces du Tchad, dont 3 dans la zone soudanienne, le Logone Oriental, Mandoul et le Moyen Chari, et 2 dans la zone sahéenne : le Batha et dans le Wadi Fira. (cf. carte représentant les zones d'intervention du projet en annexe 1).

Le projet accompagne sur le plan de la stratégie mais également de la mise en œuvre, l'opérationnalisation de la filière semencière et plus particulièrement, la mise en place d'un système semencier adapté au contexte du pays avec l'ensemble des acteurs au niveau national, régional et local.

Les principales cultures retenues sont le mil, le sorgho, le maïs et l'arachide.

Les bénéficiaires directs sont les agriculteurs des provinces d'intervention, les organisations paysannes de multiplication organisées en fédérations, les entreprises semencières, mais également les partenaires institutionnels du MPIEA, dont principalement ceux issus du domaine de la « recherche » avec l'ITRAD, ceux du « contrôle et la certification » avec la DSP et ceux de « l'encadrement agricole » avec l'Agence Nationale Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER). La Haute école des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires (HAFL) en concertation avec certains consultants externes court terme (comme Dr. Eva Weltzien) joue un rôle ponctuel de backstopping et de conseiller scientifique dans l'appui à la mise en œuvre du projet.

Durant ce semestre, des perturbations météorologiques ont impacté le bon déroulement de la campagne en zone soudanienne avec des inondations dans les Provinces du Mandoul (départements du Mandoul Occidental et du Mandoul Oriental) et du Moyen Chari (départements du Barh koh et de la Grande Sido). Dans la zone sahéenne, la répartition des pluies n'a pas été non plus homogène. C'est le cas notamment pour la province du Batha qui a connu une inondation fin juillet-début août suivie d'une poche de sécheresse. Dans la province du Wadi Fira, un arrêt brusque des pluies dès début septembre a été constaté. Ces aléas climatiques ont occasionné le déclassement de certaines parcelles avec l'abandon de celles-ci (Wadi Fira), et pourraient d'une manière plus globale, affecter la production semencière dans les provinces concernées.

Sur le plan sécuritaire, certaines provinces de la zone sahéenne sont en état d'urgence. Les mesures prises dans le cadre des missions en raison de la recrudescence des braquages des mois passés ont été maintenues, mais n'ont pas affecté de manière significative la mise en œuvre des activités.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PROFISEM, les points forts enregistrés durant ce semestre sont la mise à disposition des semences en temps et en heure, mais surtout l'implication réelle des fédérations dans la dynamique semencière et la mise en place effective des bassins de production qui a contribué, entre autres à une nette réduction du coût de l'inspection au champ.

Durant ce semestre à venir, le projet accompagnera les fédérations dans le suivi des récoltes, le contrôle de qualité, le conditionnement et la commercialisation au niveau provincial.

Notons qu'un diagnostic organisationnel de chacune des FRPS sera effectué durant le 2^{ème} semestre afin de déboucher sur un plan de renforcement.

Au niveau national, un des prochains challenges du semestre est la remise en question du système de contrôle qualité actuel et la validation **par tous les acteurs** d'un processus de certification adapté et accessible aux producteurs de semences. Notons que la volonté des acteurs est bien présente.

5 Résumé des résultats par effet du projet/programme

5.1 Effet 1

<p>⇒ EFFET 1</p> <p>Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad.</p>	<p>► INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°1²</p> <p>Ind OC 1-1 : Degré de mise en œuvre/d'application de textes de référence et de fonctionnement du système semencier (loi, arrêtés, règlements intérieur, statut)</p> <p><i>Ligne de base= 0% ; Cible en fin de phase II= 60% ; Cible annuelle= 50% ; Valeur atteinte= en cours d'évaluation ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 0</i></p> <p>Ind OC 1-2 : Degré d'application des recommandations du diagnostic de la DSP, de l'ITRAD et du CNSP</p> <p><i>Ligne de base= 0 ; Cible en fin de phase II= 60% ; Cible annuelle= 50% ; Valeur atteinte= en cours d'évaluation ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 0</i></p> <p>Ind OC 1-3 : Existence d'un mécanisme d'inspection, de contrôle et de certification accessible aux producteurs semenciers</p> <p><i>Ligne de base= 0 ; Cible en fin de phase II = 1 ; Cible annuelle= 0 ; Valeur atteinte= 0 ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 0</i></p>
---	--

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 1.1. : Le Conseil National des Semences et Plants (CNSP) assiste efficacement le Gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière.					
Ind OP 11-1 Nombre de bilans annuels de campagnes réalisés par le CNSP pour le gouvernement	0	1	1	0	0
Ind OP 11-2 Nombre de réunions techniques	0	2	2	0	0
Extrant 1.2. : La DSP actualise le catalogue, assure le suivi des textes d'application, le contrôle et la certification tout en instaurant une gestion efficiente et autonome du laboratoire ainsi qu'un mécanisme approprié (moins cher) d'inspection des champs semenciers.					
Ind OP 12-1 : Catalogue national corrigé et actualisé	0	1	0	0	0
Ind OP 12-2 : Existence d'un mécanisme fonctionnel et d'outils de gestion	0	3	2	0	0

² L'évaluation des indicateurs Ind OC 1-1 et Ind OC 1-2 seront finalisés à la fin de la campagne 2019-2020 et insérée dans le rapport annuel prochain.

5.1.1 Extrants liés à l'effet 1

Extrant 1.1. : L'assistance délivrée par PROFISEM au Ministère via le CNSP pour le suivi de la mise en œuvre de la politique semencière n'est pas encore réellement effective. Aucune des deux réunions techniques annuelles ne s'est tenue. La première réunion technique aura lieu au courant du semestre ainsi que le bilan annuel en début d'année après la fin de la campagne

Extrant 1.2. : L'établissement d'un mécanisme mieux approprié et efficient d'inspection des champs semenciers a été initié par le projet notamment par la mise en place effective des 1^{ers} bassins de production. Une fois le processus de certification terminé, une évaluation du coût de certification sera réalisée conjointement avec la DSP. L'ensemble des acteurs sont conscients de la nécessité d'une réelle réflexion consensuelle sur la révision du mécanisme. Celui-ci se poursuivra en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et il sera revu périodiquement en fonction des résultats enregistrés.

5.1.2 L'atteinte de l'effet 1

Peu d'avancées notables peuvent être énumérées au niveau de cet effet, et ce, principalement à cause de la non fonctionnalité du CNSP. Les réflexions entamées en fin d'année 1 avec les acteurs de la filière semencière en vue de la réorganisation de la direction exécutive du CNSP pour dynamiser le comité se poursuivent. Les dernières rencontres avec les Directions ITRAD, ANADER et la Direction Technique DSP ont montré qu'elles étaient globalement favorables à la mise en place d'une direction exécutive légère ou d'un comité technique pour autant que cela ne modifie pas fondamentalement l'arrêté portant création du CNSP. Il semble clair qu'à part la DSP, les acteurs ne semblent pas s'approprier le CNSP en tant que tel mais tous sont unanimes sur la nécessité d'un cadre de concertation technique sur la semence. Le projet envisage organiser une réunion pour mieux faire comprendre aux acteurs la nécessité de cette direction exécutive légère afin d'adopter sa mise en place tout en restant à l'écoute des propositions des parties afin de pouvoir appuyer l'initiative.

Au niveau de la certification et plus spécifiquement du coût des inspections au champ, la mise en place des bassins de production a permis de réduire de près de **49%** les coûts par hectare par rapport à ceux prévalant lors de la campagne 2018-2019. Sur le nombre d'hectares réalisés, le coût d'inspection de **55 544 Fcfa /ha** pour la campagne 2018-2019 est descendu à **23.304 Fcfa/ ha** pour la campagne actuelle. Cela s'explique principalement par le gain de temps de l'inspection, vu la concentration des champs dans les bassins de production.

Toutefois, un bon nombre d'acteurs de la filière, accompagnés par le PROFISEM, constate que le mécanisme de certification doit être prioritairement revu afin de le rendre durable et directement accessible aux producteurs.

Par ailleurs, jusqu'à ce jour, le PROFISEM sert d'intermédiaire « indispensable » entre la DSP et les Fédérations des producteurs, ce positionnement doit être également revu par la mise en place d'un mécanisme financier (crédit campagne, fond de roulement, ..) qui doit permettre aux producteurs, via les fédérations, de s'adresser directement à la DSP.

A ce jour, les Fédérations sont bien conscientes des enjeux et demandent à être appuyée en ce sens.

NB : En ce qui concerne l'appui au système semencier Tchadien, notons l'arrivée de nouveaux projets dont les moyens et les approches peuvent, si elles ne sont pas coordonnées et concertées par le MPIEA, se révéler être très différentes et parfois même antagonistes.

5.1.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Les implications et priorités du prochain semestre se résumeront avant tout à rendre fonctionnel le CNSP, notamment en :

- Appuyant la réflexion sur la mise en place d'une direction exécutive légère ou d'un sous-comité technique au sein du CNSP ;
- Appuyant l'opérationnalisation de cette cellule technique en concertation avec l'ensemble des acteurs semenciers ;
- Organisant un atelier avec l'appui de Dr. Eva pour l'élaboration d'un plan d'actualisation du catalogue national.

En ce qui concerne le mécanisme de certification, Dr. Eva Weltzien organisera dès le début 2020 un atelier national de réflexion sur le système de certification avec l'ensemble des acteurs directement impliqués, soit comme acteur direct ou utilisateur de ce processus de certification. Celui-ci devra déboucher sur un processus de certification révisé, adapté et accessible aux producteurs de semences.

Le PROFISEM accompagnera les acteurs (ANADER, DSP, FRPS) dans ce processus révisé dès la saison agricole prochaine.

5.2 Effet 2

⇒ EFFET 2

L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier en rendant disponible des semences de base de qualité pour les multiplicateurs.

► INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°2³

Ind OC 2-1 : Quantités annuelles de semences de base produites par l'ITRAD et certifiées par la DSP pour les espèces (maïs, mil, sorgho et arachide) avec l'appui du projet

Ligne de base= 12,7 t ; Cible en fin de phase II= 40 t ; Cible annuelle= 13,8 t ; Valeur atteinte= à évaluer après certification ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 0

Ind OC 2-2 : Nombre de nouvelles variétés des cultures appuyées, testées et inscrites au catalogue

Ligne de base=0 ; Cible en fin de phase II= 12 ; Cible annuelle=0 ; Valeur atteinte= 0 ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 0

Ind OC 2-3 : Degré de satisfaction des autres acteurs (projets) et des organisations des producteurs de semences des services de l'ITRAD et de la DSP (qualité de semences, inspection, contrôle, formation...)

Ligne de base= 0% ; Cible en fin de phase II =60% ; Cible annuelle=40% ; Valeur atteinte=à évaluer après certification ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base=0

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT

Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
---------------	-----------------------------------	----------------------	----------------------------	--

Extrant 2.1. : Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de pré-base et de base pour les variétés anciennes demandées et nouvellement homologuées des principales cultures.

Ind OP 21-1 : Nombre des techniciens et d'agents de l'ITRAD formés/spécialisés ou recyclés	0	16	8	0	0
Ind OP 21-2 : Nombre d'infrastructures nouvelles ou réhabilitées renforçant les capacités de la production de semences de l'ITRAD	7	15	5	0	0
Ind OP 21-3 : Nombre de nouvelles variétés multipliées en semences de base	0	7	5	0	0

Extrant 2.2. : Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et accessible aux producteurs semenciers.

Ind OP 22-1 : Nombre d'agents de la DSP (y inclus les partenaires délégués) spécialisés dans un domaine de la certification (inspection, contrôle, analyse labo.)	0	15	5	0	0
---	---	----	---	---	---

³ L'évaluation des indicateurs Ind OC 2-1 et Ind OC 2-3 seront finalisés après certification et insérée dans le rapport annuel prochain.

Ind OP 22-2 : Quantité en tonne de semences contrôlées pour le compte des organisations appuyées par le projet (bases et commerciales)	191	700	525	0	0
--	-----	-----	-----	---	---

5.2.1 Extraits liés à l'effet 2

Extrant 2.1 : Un contrat de financement a été mis en place (tardivement) avec l'ITRAD pour la production de semences de base (Arachide=6 400 kg, Maïs=3 000 kg, Mil=1 800 kg, Niébé=1 000 kg et sorgho=1 600 kg), la multiplication de souches et la maintenance durant la campagne 2019-2020.

- Aucun nouveau technicien de l'ITRAD n'a été formé au cours de la phase II. Le démarrage des formations débutera au 2^{ème} semestre pour ce qui est des formations des techniciens. Les formations diplômantes ne pouvant débuter que vers septembre 2020. Le projet est confiant que le nombre de techniciens à former d'ici la fin de la phase sera atteint.
- Aucune nouvelle infrastructure n'a été construite ou réhabilitée à ce stade, dans la mesure où la préparation des plans de construction/réhabilitation est prévu pour les six prochains mois. Le nombre d'infrastructures à construire au cours de cette phase sera atteint d'ici fin 2021.
- Si plusieurs souches ont été commandées auprès des centres internationaux par l'ITRAD, aucune nouvelle variété n'a été testée. Les tests à proprement parlé débuteront pendant la campagne 2020-2021. La cible de fin de phase de 7 nouvelles variétés testées pourra être atteinte avec une moyenne de 3 à 4 tests par campagne réalisée sur deux années.

Extrant 2.2 : Au niveau des bassins de production de semences appuyés par le projet dans les cinq provinces, la DSP a inspecté **877,5 ha⁴**, de champs appartenant aux membres des FRPS. De même, les agents de la DSP se préparent à réaliser une mission de prélèvement des échantillons semenciers issus des champs acceptés au cours des inspections successives, pour être analysées au laboratoire et ensuite certifiées.

- Des discussions ont eu lieu entre le projet et respectivement la DSP et l'ANADER pour la délégation de certaines activités d'inspection au champ au niveau des provinces. Rappelons que l'ANADER, qui est une direction générale, a des agents déployés sur l'ensemble du territoire, contrairement à la DSP qui est une direction technique basée à la capitale. À la suite des dernières rencontres, il semble qu'il y a une réelle réflexion de la part des directions. Il se pourrait que des agents des services déconcentrés de l'ANADER, présents sur le terrain, soient formés à la production de semence (par l'ITRAD) et puissent réaliser certains préalables aux inspections aux champs sous délégation de la DSP. La mise en œuvre de cette décentralisation de l'inspection devrait être effective lors de la campagne 2020-2021.
- Durant cette saison agricole et avec l'accompagnement du PROFISEM, la DSP a pu inspecter plus de **877.5 ha** de champs semenciers (528ha durant la campagne précédente). Les résultats de la 2^{ème} inspection ont montré que **731 ha** sont acceptés (**461 ha** pour la campagne précédente). Les récoltes et le battage sont en cours actuellement. Après tri des récoltes pour obtenir une production en semences, il est estimé entre 500 t à 600 t la quantité de semences qui sera soumise à l'analyse au laboratoire, soit au mieux près de de 86 % de la cible annuelle.

⁴ Dont 805ha pour les quatre principales cultures (maïs, arachide, mil et sorgho).

5.2.2 L'atteinte de l'effet 2

L'ITRAD et la DSP œuvrent conjointement pour une augmentation de la production de semences certifiées de pré-base et de base pour les anciennes variétés. Après les prélèvements au champ et les contrôles au laboratoire, les résultats de certification seront annoncés par la DSP dans les prochains mois et permettront de chiffrer les quantités de semences certifiées et d'avoir un aperçu quantitatif de l'impact généré par PROFISEM.

Si l'on a contribué à relancer la « machine » de manière significative en ce qui concerne la production de semence et la certification au niveau des institutions maintenant, il convient de renforcer de manière plus transversale les mécanismes internes au niveau de ces institutions pour leur permettre de se professionnaliser et de s'autonomiser.

D'une manière plus globale, nous constatons

A l'ITRAD,

- A. Une réelle volonté d'amélioration de la situation actuelle
- B. Un manque de maîtrise d'eau des principales stations (Bébidja pour le sud et Gassi pour le centre) qui subissent totalement les aléas climatiques pour la production de pré base et base et fragilisent donc la filière en amont. Une maîtrise d'eau permettrait à l'ITRAD de pouvoir réaliser 2 saisons agricoles par année.
- C. Un manque de moyens notamment financier pour anticiper la campagne de production de prébase et de base. L'ITRAD est donc tributaire du bon vouloir des différents projets de développement pour pouvoir débiter sereinement la saison agricole.
- D. Un manque de compétence scientifique, et notamment de sélectionneur spécialisé, indispensable dans le cadre de sélection et de l'amélioration des différentes espèces.

ITRAD – PROFISEM & autres

A moyen terme et après une sécurisation due à la maîtrise de l'eau au niveau des 2 stations ITRAD, un mécanisme pourrait être proposé afin que le PROFISEM en association avec les autres projets puissent d'une part, mettre un fonds de campagne au niveau de l'ITRAD destiné à servir de fonds de roulement pour lancer la production de prébase et base dans les temps impartis. Ce fonds serait reconstitué au niveau de l'ITRAD par les produits de la vente des semences de base. Pour cela, il conviendrait que l'ITRAD puisse préalablement présenter une vision claire et un business plan et d'autre part, puisse mobiliser les bailleurs actifs au Tchad. Le PROFISEM peut y contribuer.

A la DSP

- A. Une volonté d'amélioration de la situation actuelle et de trouver un processus de certification adapté en concertation avec les acteurs de la filière
- B. Un manque de moyens notamment logistique et financier pour anticiper les campagnes de production de prébase et de base. La DSP est à ce jour tributaire du bon vouloir des différents projets de développement pour pouvoir débiter sereinement la saison agricole.
- C. Un manque de compétence, notamment au niveau de la gestion du laboratoire et de l'inspection aux champs.

Positionnement PROFISEM - Fédérations – ITRAD - DSP

Par ailleurs, nous observons actuellement que c'est le projet qui sert d'intermédiaire avec

- 1) L'ITRAD, en achetant puis distribuant la semence de base aux producteurs. Ce procédé actuel a été amorcé pour lancer la dynamique semencière,
- 2) La DSP, en canalisant et en finançant directement l'institution pour la certification des champs semenciers

Depuis cette saison agricole, nous travaillons sur un changement progressif de positionnement. Dans la campagne en cours, ce processus de responsabilisation et de professionnalisation des FPRS de producteurs est bien engagé et il convient de l'appuyer de manière progressive.

5.2.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Les activités prioritaires pour les prochains six mois auprès l'ITRAD seront les suivantes :

- Procéder au renforcement des capacités des agents en matière semencière sur la base de l'élaboration d'un plan de formation précis, effectué à partir d'un bilan de compétence ;
- Appuyer l'Institut en petit équipement et matériels (frigos solaires, atomiseurs, nouveau raccordement de la chambre froide...);
- Organiser une étude technique et financière sur l'installation d'un réseau d'irrigation fonctionnel dans les stations de Gassi et Bebidja, afin de constituer un vrai dossier bancaire ;
- Traduire et multiplier les fiches techniques variétales ;
- Appuyer l'organisation d'un bilan de campagne 2019-2020 à travers une « journée porte ouverte » ;
- Planifier les activités à mener pendant la campagne 2020-2021.

Il est prévu d'appuyer la DSP à :

- Réaliser les missions de prélèvement des échantillons à analyser ;
- Analyser et certifier les lots acceptés ;
- Disposer de matériels et d'équipements adéquats ;
- Identifier les futurs agents inspecteurs et les former ;
- Mettre en place les Good Laboratory Practices ;
- Organiser le bilan de campagne 2019-2020 à travers une « Journée porte ouverte » ;
- Planifier les activités à mener durant la campagne 2020-2021.

Rappelons qu'avec la DSP et les autres intervenants, il est envisagé de mettre en place un mécanisme efficace et durable de certification sur toute la chaîne (inspection au champ, analyse au laboratoire et étiquetage)

5.3 Effet 3

⇒ EFFET 3 Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes) sont organisés et rendent disponibles et accessibles des semences de qualité.	► INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°3⁵ Ind OC 3-1 : Quantités annuelles de semences commerciales (R1/R2) produites avec l'appui du projet (opérateurs privés, groupements...) <i>Ligne de base= 136.5 t ; Cible en fin de phase II= 653 t ; Cible annuelle= 400 t ; Valeur atteinte= à évaluer après certification ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 139.6 t</i> Ind OC 3-2 : Quantités annuelles de semences certifiées diffusées/vendues via les points de vente et foires <i>Ligne de base= 73 t ; Cible en fin de phase II=620 t ; Cible annuelle=105 t ; Valeur atteinte=90,3 t ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base=90,3 t</i>
---	---

⁵ L'évaluation de l'indicateur Ind OC 3-1 sera réalisée après obtention des résultats de certification en cours. L'indicateur Ind OP 31-2 sera évalué par le consultant en développement organisationnel récemment recruté. L'évaluation de l'indicateur Ind OP 32-2 est en cours sur le terrain avec l'appui de prestataires. Tous les indicateurs seront mis à jour pour le rapport annuel prochain.

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 3.1. : Les producteurs s'organisent et vendent leurs semences R1 et R2 de qualité en fonction de la demande du marché pour les principales cultures.					
Ind. OP 31-1 : % de semences commerciales vendues par campagne par catégorie	53.5 %	75 %	75 %	65 %	65 %
Ind. OP 31-2 : Degré de satisfaction des membres des fédérations	0 %	55 %	60 %	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation
Extrant 3.2. : Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage).					
Ind OP 32-1 : Nombre d'hommes et de femmes (au moins 30 %) appuyés dans la maîtrise des techniques d'autoproduction de semences	12 129	120 000	25 000	24 739	36 868
Ind OP 32-2 : % des personnes appuyées à l'autoproduction de semences confirmant avoir produit et diffusé leurs semences	0 %	65 %	50 %	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation

5.3.1 Extrants liés à l'effet 3

Extrant 3.1. : Les fédérations avaient produit 139,6 t de semences certifiées pendant la campagne 2018-2019, dont 90.3 t ont été vendues. **Le taux de vente de semences atteint donc 65 %.** Cette quantité de semences commerciales écoulée dépasse la quantité totale annuelle vendue lors de la précédente campagne (73 t). **De plus, cela signifie également que 89 % des prévisions de ventes de semences commerciales de la cible annuelle ont été réalisées.** Les activités de promotion de semences prévues couplées à celles d'autoproduction de semences vont engendrer une meilleure connaissance et prise de conscience autour de l'existence de semences certifiées. Cela suscitera à son tour un plus grand intérêt des agriculteurs permettant d'accroître le taux de vente et d'atteindre les objectifs fixés en temps opportun. Vu les aléas climatiques particulièrement important dans la zone sahélienne, nous notons un grand intérêt des producteurs dans le Batha et le Wadi Fira pour les variétés à cycle court.

En ce qui concerne l'organisation des fédérations, des résultats concrets peuvent être observés. En effet, pour la campagne en cours, l'accent a été mis par le PROFISEM sur un agencement des champs semenciers regroupés en bassins de production. En collaboration avec les fédérations provinciales et 304 de leurs membres, **26 bassins de production de semences certifiées ont été mis en place, représentant une superficie totale de 877.5 ha** (répartis comme suit : arachide=32 ha, maïs=345 ha, mil=133 ha, sorgho=295 ha et manioc= 1,5 ha, niébé=53 ha et sésame=18 ha).

Pour ce faire, les FRPS ont bénéficié d'un appui en semences de base (4,4 t) et de R1 (7,6 t), et 632 leaders des groupements des producteurs semenciers ont été formés aux « Itinéraires techniques de production de semences » (312 leaders), aux « Techniques de traitements de semences et d'entretien d'un atomiseur » (56 leaders) et enfin aux « Techniques de récoltes et de gestion post-récoltes » (264 leaders). De plus, chaque fédération provinciale a été dotée de deux atomiseurs (pulvérisateur motorisé) pour faire face aux attaques des ravageurs. Ils ont été également formés par un expert de la DPVC sur l'utilisation de ces engins.

Notons également l'utilisation des engrais mis à disposition par les FRPS dans le cadre d'un processus d'un fond de roulement en nature.

Enfin, le recrutement actuel d'un consultant expert en développement organisationnel va permettre de renforcer cette dynamique de structuration des fédérations qui est en bonne voie.



*Vue partielle d'un champ semencier d'arachide,
Province du Batha @Équipe PROFISEM*



*Vue partielle d'un champ semencier de mil,
Province du Batha @Équipe PROFISEM*

Extrant 3.2 : Les activités de sensibilisation à la maîtrise des techniques d'autoproduction de semences ont été réalisées dans des bassins secondaires avec un appui fourni à 24 739 agriculteurs (trices). Ces derniers ont participé à des séances didactiques portant sur la valeur d'une semence certifiée et bénéficié d'explications sur la technique d'installation et de récolte des champs d'autoproduction. Une intensification de l'appui en autoproduction a été faite. **Le nombre de personnes bénéficiaires de ce travail de sensibilisation a été multiplié par deux par rapport aux réalités de la précédente campagne.** Cette activité a été rendue plus aisée par la concentration des bassins secondaires. Lors de la campagne prochaine d'autres bassins secondaires pourront ainsi bénéficier de cette sensibilisation.



*Séance de sensibilisation des autoproducteurs avec le Président de la
fédération, Province du Mandoul
@Équipe PROFISEM*



*Des autoproductrices de semences se répartissant 2 kg de maïs,
Province du Mandoul @Équipe PROFISEM*

141 villages appartenant à 32 cantons de la zone d'intervention ont été sensibilisés à l'autoproduction avec des semences de maïs, mil et sorgho selon leur préférence. Sur les 25 000 bénéficiaires retenus comme cible annuelle, 99 % ont pu être atteints. En collaboration avec l'ANADER, des efforts seront consentis lors de la prochaine campagne pour garantir la cible prévue de fin de phase, dont 31 % ont déjà été concrétisés.

5.3.2 L'atteinte de l'effet 3

Les FRPS parviennent à fournir les semences de qualité en regard avec la demande locale. Mais, le faible pouvoir d'achat des agriculteurs couplé à une méconnaissance de la valeur des semences certifiées par ces derniers restent des défis auxquels il convient de répondre. Ceci permettra de parvenir à un meilleur taux de vente des semences certifiées qui à son tour, via une hausse de la demande, favorisera l'accroissement de la production annuelle des FRPS.

Comme dit précédemment, si le processus d'appropriation des FPRS a vraiment débuté durant cette campagne, il conviendra au terme de cette campagne et avec l'accompagnement de l'expert organisationnel de voir dans un 1^{er} temps

comment renforcer l'aspect organisationnel (bonne gouvernance, transparence, redevabilité, capacité de gestion, ...) et dans une 2^{ème} étape les meilleures voies pour améliorer l'autonomisation du système, via des mécanismes adaptés.

Signalons que cette campagne, plusieurs engagements se sont formalisés avec le PROFISEM, les FRPS, les producteurs formels et les auto producteurs.

Avec les FRPS

Convention liée à la gestion des engrais et aux bâches remises comme fonds de roulement en nature auprès de chacune d'elles et à travers laquelle chaque FRPS s'engage à re générer le fonds en fin de campagne.

Avec les producteurs formels

Contrat de production semencière dans lequel chaque OP s'engage à rembourser au PROFISEM en semence certifiée **le double de la quantité reçue** en début de campagne et à participer au frais d'étiquetage.

La production de R1 perçue servira à la production de R2 (production formelle) et la production R2 perçue servira à alimenter les nouveaux bassins secondaires dans les nouveaux cantons appuyés pour la production informelle

Avec les auto producteurs d'un même village,

Contrat d'autoproduction à travers lequel chaque auto producteur ou village bénéficiaire s'engage à ristourner au PROFISEM **l'équivalent de la semence** reçue sous forme de semence produite. Celle-ci sera à son tour remise aux autres villages du même canton.



Formation sur les atomiseurs, Province du Batha @ Équipe PROFISEM

5.3.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

L'équipe du projet a défini les priorités sous-mentionnées pour la période suivante :

- Effectuer un diagnostic participatif en vue de renforcer le rôle des FRPS et garantir leur implication réelle dans le processus de professionnalisation du secteur semencier ;
- Appuyer les fédérations dans leur capacité de gouvernance, de gestion et dans la mise en place de services rendus à leurs membres ;
- Appuyer les fédérations pour le conditionnement des semences certifiées et dans l'organisation des activités de promotion des semences certifiées (foires semencières couplées avec une sensibilisation accrue des CEP, animation marchés, émissions radio, ...) ;
- Appuyer l'organisation d'un bilan de campagne et la planification de la campagne 2020-2021 ;
- Contractualiser avec l'ANADER pour l'accompagnement rapproché des producteurs semenciers mais également pour la préparation de la campagne d'autoproduction (ciblage) ;
- Faire l'acquisition des semences d'autoproduction pour alimenter les « bassins secondaires » des nouveaux cantons ;
- Appuyer la vulgarisation de l'utilisation des semences de qualité.

5.4 Effet 4

<p>⇒ EFFET 4</p> <p>Les agriculteurs (trices) ont un meilleur accès aux semences améliorées de qualité et les utilisent de façon efficace.</p>	<p>► INDICATEUR(S) POUR L'EFFET n°4 ⁶</p> <p>Ind OC 4-1 : Taux théorique de couverture des besoins en semences des agriculteurs <i>Ligne de base=2% ; Cible en fin de phase II=4% ; Cible annuelle= 2.5% ; Valeur atteinte= à évaluer après certification ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= à évaluer après certification</i></p> <p>Ind OC 4-2 : Indice prix semences/prix grain consommation <i>Ligne de base= 3,3 ; Cible en fin de phase II= 2,5 ; Cible annuelle= 3 ; Valeur atteinte= 3,1 ; Valeur atteinte cumulée sans ligne de base= 3,1</i></p>
---	--

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Ligne de base	Valeurs cibles en fin de phase II	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
Extrant 4.1. : La promotion est bien organisée et facilite l'accès aux agriculteurs à des semences certifiées au moment opportun.					
Ind OP 41-1 : Nombre d'actions de promotion	74	496	124	20	76
Ind OP 41-2 : % de superficies emblavées avec des semences certifiées	1%	4%	2,5%	A évaluer sur base des statistiques nationales	A évaluer sur base des statistiques nationales
Extrant 4.2. : Des collaborations et des échanges sont établis avec les humanitaires et d'autres institutions pour faciliter l'accès aux semences de qualité pour les réfugiés et déplacés.					
Ind OP 42-1 : Accords et conventions établis facilitant l'accès et la production des semences améliorées par les réfugiés et déplacés (autoproduction et production certifiante)	0	6	2	1	1
Ind OP 42-2 : Nombre annuel de ménages réfugiés, retournés et déplacés ayant bénéficié des semences certifiées	426	3 000	1 000	2 213	2 213

5.4.1 Extrants liés à l'effet 4

Extrant 4.1. : La promotion des semences certifiées a été correctement conduite par les fédérations à travers la participation à 7 foires semencières dont une à l'échelle nationale et 6 au niveau provincial. La tenue de ces foires a fait l'objet de communiqués radiodiffusés et d'émissions radiophoniques. Les fédérations ont également organisé des animations sur les marchés. Au total, ce sont 90,3 t t de semences qui ont été vendues et près de 3 600 agriculteurs (trices) qui ont bénéficié de semences certifiées via la modalité d'achat direct auprès des producteurs semenciers.

⁶ L'évaluation de l'indicateur Ind OC 4-1 sera réalisé après obtention des résultats de certification. L'indicateur Ind OP 41-2 sera évaluer une fois que les statistiques agricoles nationales seront publiés par la Direction de la Statistique Agricole. Les mises à jours seront effectuées pour le rapport annuel prochain.



*Foire semencière à Kyabé dans la cour de sa majesté
le Chef de canton, Province du moyen Chari @Équipe PROFISEM*

Cependant, seules 16% des actions de promotions planifiées ont été réalisées principalement à cause de la non réalisation des champs écoles paysans (CEP) prévus avec l'ANADER. Les actions de promotions seront intensifiées dans les prochains mois notamment pour favoriser la vente des semences en cours de certification.

Extrant 4.2. : Un accord avec le UNHCR a permis, en collaboration avec son partenaire opérationnel FLM, de faciliter l'accès à la semence de qualité pour 319 ménages dont 223 ménages de réfugiés autour de quatre camps de réfugiés (Doholo, Dosseye et Gondjé dans le Logone Oriental, et Belom dans le Moyen Chari). A ces ménages s'en ajoutent 510 autres qui ont bénéficié des semences achetées par World Vision auprès de la fédération du Logone Oriental. Par ailleurs, un autre facteur de réussite doit être souligné. Lors des campagnes de distributions réalisées par des prestataires accompagnés par les représentants de fédération, 1 595 retournés ont pu bénéficier de semences pour faire l'autoproduction.

Sur les deux accords qui devaient être conclus, un seul a été réalisé avec le UNHCR. Mais, un feedback positif a été émis sur la qualité des semences et la satisfaction des bénéficiaires. De même, l'approche combinée appui par les humanitaires et appui direct a permis de toucher un plus grand nombre de personnes vulnérables que prévu (1 213 de plus).

5.4.2 L'atteinte de l'effet 4

Au titre de la campagne 2019-2020, 32 537 agriculteurs ont eu accès à des semences de qualité. Ce nombre témoigne largement de l'augmentation des bénéficiaires de semences qualité. En comparaison avec la campagne précédente, il s'agit d'une augmentation de 11 108 bénéficiaires, soit près de 52% de plus que le nombre de bénéficiaires de la campagne 2018-2019.

5.4.3 Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Les objectifs fixés pour la période suivante concernant cet effet, sont :

- La finalisation des réflexions en cours autour des accords avec les acteurs humanitaires ;
- Le démarrage dès mars des actions de promotion de semences ;
- La contractualisation avec l'ANADER pour la mise en place des CEP et le ciblage des bénéficiaires de l'autoproduction.

6 Thèmes transversaux

6.1 Genre

La dimension du genre a été prise en compte dans les différentes activités menées. Ainsi :

- **Parmi les bénéficiaires appuyés pour la production formelle, on note une part importante de femmes à hauteur de 56%**, du fait que ces dernières sont très actives dans le domaine agricole.
- **46% des acheteurs de semences sont des femmes**. La proportion des femmes est ici plus faible que celle des hommes, qui de manière générale, restent les pourvoyeurs au niveau des ménages.
- **Les femmes représentent 44% des bénéficiaires de l'autoproduction**. Davantage d'hommes que de femmes étaient présents et se sont faits enregistrés.
- 29% des leaders formés sur « Les itinéraires techniques de production de semences » sont des femmes. Le choix au sein des organisations s'est fait sur la base des capacités des individus à suivre les cours et à être en mesure de les restituer. De même, 15% des leaders formés sur « Les techniques de récoltes et de gestion post-récoltes » sont des hommes.
- 2% des leaders formés sur « Les techniques de traitements de semences et d'entretien d'un atomiseur » sont des femmes. Ce faible taux de participation féminine s'explique par le fait que le travail de traitement des champs est considéré au niveau local comme une occupation masculine.

6.2 Gouvernance locale

La meilleure structuration des fédérations provinciales, élément clé pour l'organisation de la filière semencière constitue également une évolution importante du point de vue de la gouvernance locale. Les fédérations sont de plus en plus responsabilisées dans la réalisation des tâches qui leur incombent. Ainsi ces dernières sont peu à peu en mesure d'entreprendre les activités suivantes :

- Identifier des bassins primaires de production de semence ;
- Gérer les fonds de roulement « engrais » et « bâches » organisés grâce à une convention avec le projet ;
- Présenter leur organisation et leur activité à des acteurs externes (cf. la présentation de la fédération du Batha lors du Comité Provincial d'action) ;
- Appuyer des groupements semenciers. Une trentaine (30) de nouveaux groupements ont ainsi été appuyés dans le cadre de la campagne 2019-2020 ;
- Organiser leur institutionnalisation, comme l'atteste les négociations en cours entre la fédération du Wadi Fira et l'ANADER de Biltine pour un local (Bureau).

Notons que le bureau de la FRPS du Batha a été renouvelé à la suite du mécontentement des membres.

Toutes les activités, qui se sont opérées sur le terrain, ont été accompagnées de manière proactive par les Fédérations et également le plus souvent, en présence d'un agent de l'ANADER.

6.3 Coordination avec d'autres acteurs de développement

Le projet continue à collaborer avec divers acteurs de développement et humanitaires au Tchad. Ainsi, l'équipe a participé au Cluster *Sécurité Alimentaire*. De plus, des échanges ont eu lieu avec le *Projet de renforcement de la productivité agricole et résilience au climat* (PROPAD) financé par la Banque mondiale pour discuter de potentielles synergies entre les deux projets dans les provinces du Mandoul et du Moyen Chari. Une initiative similaire est envisagée avec le projet *Renforcement*

de la *Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience* (RePer) financé par le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) dans la province du Batha.

En ce qui concerne l'appui au système semencier Tchadien, nous notons l'arrivée de nouveaux projets toutefois les moyens et les approches peuvent se révéler être très différentes et parfois même antagonistes.

Enfin, soulignons que la formation sur les atomiseurs a été réalisée avec la participation des services déconcentrés de l'ANADER et des services de la DPVC.

7 Gestion administrative et audits

7.1 Gestion des ressources humaines

L'équipe locale du projet était composée :

- du Chef de Projet, M. Eric Pierard ;
- du Chargé de Programme adjoint, Spécialisé en Suivi et Evaluation, M. Djelasse Bekayo ;
- du Conseiller Technique Chargé du Volet Semence, M. Serferbe Signaboubo ;
- du Responsable Administratif et Financier, M. Yandjialbaye Sayana ;
- de l'Expert Chargé des Achats et Contrats, M. Eldad Sebaganzi (depuis Septembre 2019)
- du Chargé des Contrats et Achats, M. Djimadoum Apollinaire (mi-temps) ;
- de l'Assistante Administrative et de la Caissière, Mme Mbetena Mota Nadège ;
- du Chauffeur, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar ;
- du Chauffeur, M. Gong Kalki Inoncent ;
- de l'Agent de Surface, Mme Noudjipasse Hortense.

Notons l'arrivée de Mr Eldad Sebaganzi qui vient renforcer l'équipe en qualité d'expert en passation des marchés et contrats.

Durant le semestre, le siège, le Chargé de Portefeuille ainsi que l'antenne locale à N'Djamena ont assuré le backstopping.

M. Djelasse Bekayo a participé à la formation sur le « Développement organisationnel » du 7 au 11 octobre à Dakar/Sénégal.

7.2 Manuel de procédures

Les procédures de la GIZ sont prises en compte et appliquées. L'arrivée de l'expert va nous permettre de mieux planifier les dépenses et d'être plus efficace dans les procédures de passation des marchés, des contrats de financement et de subventions selon les cas. Il va également permettre d'appuyer les bénéficiaires des contrats de financement, dans la gestion de ces derniers.

7.3 Audits

Un audit externe annuel a été effectué au niveau local par le cabinet SEC TIAHO & ASSOCIES du 10 au 25 juillet 2019 et un audit consolidé a été effectué au niveau du siège en Allemagne par le cabinet KPMG

8 Leçons apprises et défis

8.1 Leçons apprises

Les leçons apprises peuvent se résumer comme suit :

- Il y a un manque de concertation et de coordination des projets /programmes tant au niveau des bailleurs que du ministère.
- La concertation entre les acteurs étatiques et non étatique de la filière semencière est d'une importance capitale dans la mise en place d'un système semencier durable. Dans ce système, la recherche, la production de semence de base, la certification et la production de semences commerciales et l'utilisateur final forment une chaîne indissociable pour être efficace ;
- Il convient que le projet se place principalement en facilitateur auprès des institutions telles que l'ITRAD et la DSP et non en place d'intermédiaire avec les FRPS ;
- Le projet étant basé à N'Djamena et travaillant dans 5 provinces, il est important de disposer d'un personnel suffisant, mais également de déléguer davantage aux structures qui sont présentes dans les zones d'intervention et dans un 1^{er} temps de « faire avec » pour ensuite « faire faire » et assurer le rôle de facilitateur ;
- Après une remise à niveau sur la production semencière, il est important de pouvoir s'appuyer sur l'ANADER pour l'encadrement des producteurs de semences ;
- La production de semences, telle que réalisée durant la phase I, a nécessité d'importants efforts en termes de coûts, de suivi et d'accompagnement du fait de la dispersion des producteurs semenciers et des champs. L'approche « bassins de production » tel que commencée cette saison agricole a permis de concentrer les efforts d'encadrement et de réduire les coûts. D'autres mécanismes doivent être expérimentés avec les bénéficiaires afin de trouver des solutions durables ;
- Il y a un manque d'outils permettant l'accompagnement du monde agricole tant sur le plan technique (fiche technique, film,) que sur le plan financier (microfinance, warrantage,) ;
- Dans le cadre de la commercialisation, les foires provinciales, les animations dans les marchés et les mesures d'accompagnement (crieurs publics, messages radio...) se sont révélées très efficaces pour faire la promotion des semences. Les émissions radiodiffusées pour faciliter la promotion des semences par les producteurs semenciers eux-mêmes et comprenant un temps d'antenne accordé aux questions des auditeurs ont été une réussite. Elles ont contribué à ce qu'un nombre important d'agriculteurs achètent les semences certifiées ;
- Il y a une demande croissante de semences par les organisations (ONGs, UNHCR, ...) dans le cadre de l'application de la loi semencière ;
- D'une manière générale, la reconnaissance du travail accompli par le Projet avec les FRPS est appréciée par l'ensemble des autorités et institutions provinciales.

8.2 Défis

Les défis sont divers selon les effets.

Pour l'effet 1, les challenges majeurs résident :

- dans l'appui à la fonctionnalité du CNSP notamment par la mise en place d'un organe exécutif léger chargé du suivi de l'exécution des décisions liées à la politique semencière.
- dans un mécanisme favorisant la concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques de la filière semencière
- dans la mise en œuvre de la loi et de l'application de textes adaptés au contexte et aux réalités locales.

N.B. : Rappelons que selon l'organigramme actuel la présidence du CNSP est attribuée à la Ministre du MPIEA sous laquelle sont présentes certaines directions et autres représentants de certains ministères et de diverses structures (chambre de commerce, fédérations paysannes.) Il n'y a pas de direction exécutive permettant de coordonner l'ensemble des intervenants.

Pour l'effet 2, une attention particulière devra être accordée avec l'ITRAD et la DSP :

- au développement d'une stratégie à court et moyen terme avec l'ITRAD pour permettre à l'institut de s'autonomiser financièrement et de pouvoir débiter ses activités de recherche et ses campagnes de production dès la saison agricole;
- au développement d'une stratégie cohérente, adaptée et durable du processus de certification ;
- à augmenter l'efficacité du laboratoire en veillant d'une part, au respect des bonnes pratiques en matière de gestion du laboratoire et du matériel mis à disposition et par la mise en place de protocoles standardisés ;
- à un renforcement des compétences scientifiques et techniques de ces 2 institutions ;
- à un meilleur positionnement de nos interventions au sein de ces structures afin de ne plus se retrouver intermédiaire entre les FRPS et ces dernières.

En ce qui concerne l'effet 3, liés à la production formelle et informelle, les défis sont :

- le renforcement des fédérations provinciales des producteurs de semences en ce qui concerne leur organisation interne (bonne gouvernance, gestion humaine, gestion financière, gestion des biens et équipements) et les services rendus à leurs membres (crédits, intrants, commercialisation,..) ;
- l'identification et l'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, de mécanismes permettant d'aboutir à la prise en charge de la production de semences par les fédérations provinciales ;
- de contractualiser l'accompagnement des producteurs par l'ANADER.

Pour l'effet 4 ; il est important de renforcer le volet communication des FRPS dans le cadre de la commercialisation des semences et par ailleurs de développer les réseaux avec les structures (ONGs, projets/programmes, ..) opérant dans leur zone.

8.3 Pérennisation et transferts de compétences

Dans la poursuite de cette phase II, le projet tend, non pas à se substituer, mais à accompagner l'ensemble des acteurs. C'est ainsi que l'équipe travaille de manière participative sur la vision du système semencier et ensuite sur la mise en place de mécanismes durables avec des structures et des partenaires locaux. Le processus est lent mais dynamique. Il y a une réelle appropriation.

Dans un premier temps, le projet s'est énormément concentré sur la politique semencière et sur la production de semences (pré base, base, commerciale...) afin de lancer un système semencier et développer l'offre.

Durant cette 2^{ème} phase, il s'agit d'une part d'innover et de trouver les mécanismes permettant d'augmenter de manière durable l'offre tant au niveau des semences de base que des semences commerciales afin de répondre à la demande en termes de qualité, de disponibilité, mais aussi d'accessibilité aux semences.

A la base, et comme mentionné à plusieurs reprises, cette campagne agricole a permis de rentrer réellement dans un processus d'appropriation et de responsabilisation des FRPS. Elles ont accompagné les producteurs activement toute la saison et ont été impliquées dans l'identification des bassins de production, la gestion et l'exécution de l'ensemble des activités.

Rappelons également comme nous l'avons détaillé dans l'effet 3, l'élaboration des diverses conventions avec le PROFISEM, les FRPS et les auto producteurs permettant de formaliser concrètement les engagements de chacune des parties et ainsi sortir d'un réflexe de gratuité au profit d'un réel engagement.

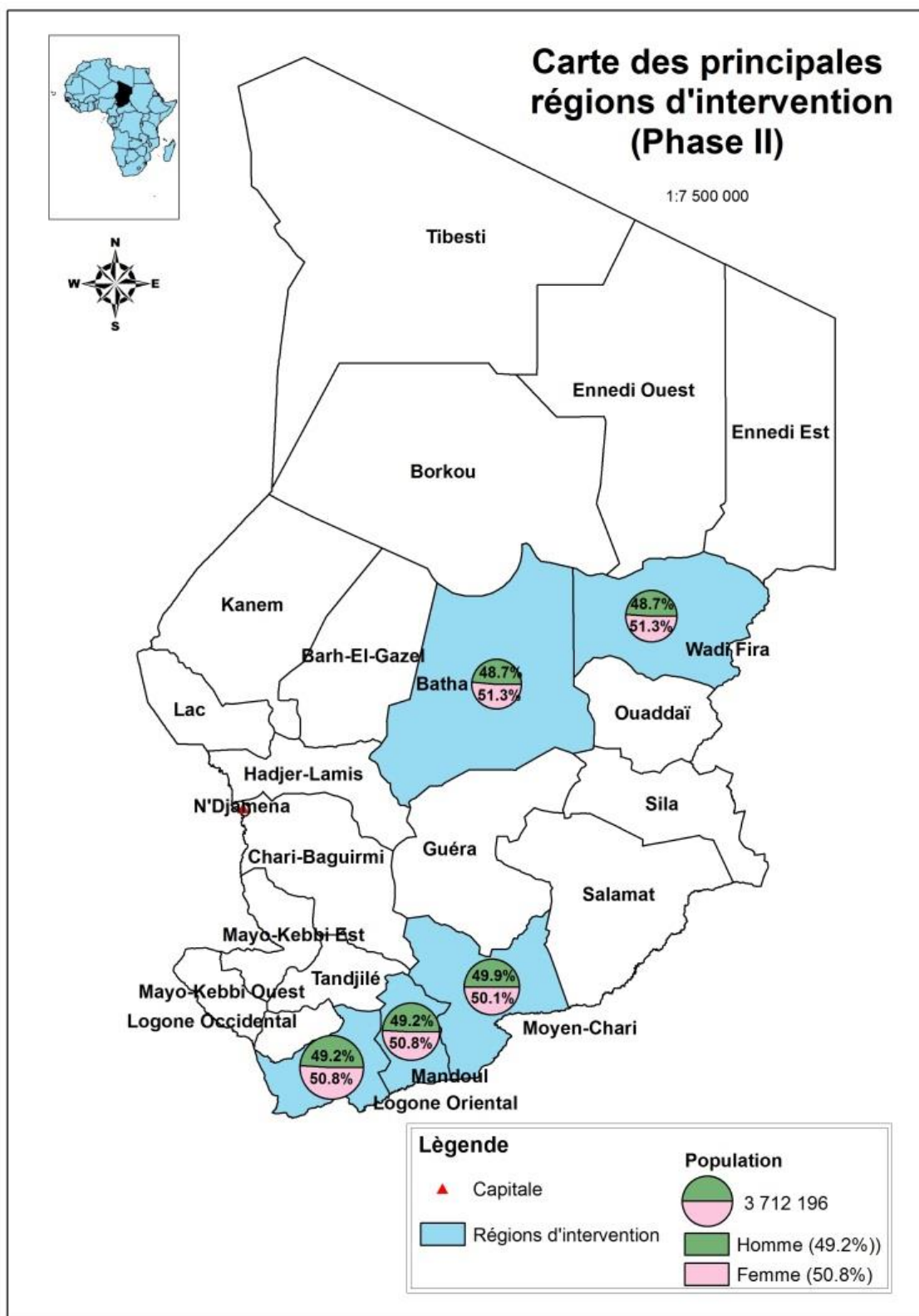
9 Équipement et matériel de travail

Les nouveaux acquis en équipement et matériel de travail au niveau du projet sont listés ci-dessous :

- 1 Véhicule Renault Duster
- 2 Chaises de bureau
- 1 Petit frigo.

10 Annexes

Annexe 1 Carte des zones d'intervention du projet



Annexe 2

Histoires à succès/Témoignages

M.Hissein Chaïb (6566 9415/9954 1078), producteur semencier de la province du Batha a réalisé une comparaison du poids de 100 épis provenant d'un champ cultivé avec de la semence certifiée de Mil variété GB8735 avec celui de 100 épis provenant d'un champ de mil semé avec la variété locale. Il a obtenu respectivement 1,75 coro⁷ et 1 coro. Cette évaluation a suscité un grand intérêt auprès de ses voisins pour cette variété et qui ont annoncé vouloir l'adopter. Le producteur semencier, qui attend une production de semences certifiées estimée à plus de 1.5 t, estime qu'elle ne couvrira pas les demandes en semences de qualité qui lui ont été adressées par son entourage.



Photo 6 : Production du groupement semencier Alaziza, Province du Batha @Équipe PROFISEM

M.Besrasngar Christian (Tel : 6250 0905/9154 8040), un agriculteur de la Province du Mandoul qui a acheté des semences de mil (5kg) à Koumra lors de la foire provinciale a affirmé que le coût de cette semence (750fcfa/kg) disponible à proximité n'était pas élevé. Cet agriculteur avait pour habitude d'acheter ses semences à la station de l'ITRAD de Bebidja et devait supporter entre autres les dépenses liées au transport et à la nuitée ce qui rendait le coût *in fine* plus élevé que lorsqu'il se procure la semence sur place.



Photo 7 : Agriculteur content d'avoir acquis des semences de qualité, Province du Mandoul @Équipe PROFISEM

M.Adoumbaye Laurent (Tel : 6222 9327/9592 1962), Chef de ferme APDIP dans la Province du Moyen Chari a fait de la promotion en distribuant 200 kg de semences certifiées de la campagne agricole 2018/2019 à quelques producteurs du village Baigoro et Tanta à raison de 1 kg par ménage. Cette dotation a non seulement permis aux producteurs de connaître la qualité productive de semence améliorées, mais également engendré pour le chef de ferme des commandes de semence de maïs importantes.

⁷ 1 coro= environ 2kg